



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012
Point 3 II) a) de l'ordre du jour provisoire

CE/94/3 II) a)
Madrid, le 29 août 2012
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie II : l'OMT au sein du système des Nations Unies

a) Activités de l'OMT dans le système des Nations Unies

I. Introduction

1. L'OMT a continué de nouer des liens solides avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres entités du système des Nations Unies rendant compte à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social et à leurs commissions/organes subsidiaires, ainsi que dans différents mécanismes et réseaux interorganisations concernés par le secteur du tourisme. L'objectif est de faire pleinement reconnaître au niveau international le potentiel croissant du tourisme, secteur polyvalent contribuant à la croissance économique, au développement durable et à la lutte contre la pauvreté. Depuis le dernier rapport au Conseil exécutif, une avancée importante a été obtenue en ce qui concerne l'intégration du tourisme parmi les priorités mondiales du développement, lors de la **Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)** en juin 2012. En effet, le tourisme durable est cité dans le document final intitulé « **L'avenir que nous voulons** »¹ et l'OMT a pu organiser deux manifestations parallèles officielles consacrées au tourisme. Le Bureau de liaison de l'OMT à New York a continué de représenter l'OMT et participé activement à toute une série de réunions et d'événements à caractère intergouvernemental et interinstitutionnel se tenant au siège de l'ONU à New York, notamment la session de fond 2012 du Conseil économique et social, les réunions préparatoires de Rio+20, du Conseil des chefs de secrétariat, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ainsi que leurs groupes de travail et équipes spéciales.

II. Activités au sein du système des Nations Unies

A. Participation au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et à la session de fond :

2. Participation régulière au mécanisme de coordination établi par le **Conseil des chefs de secrétariat (CCS)** s'appuyant sur ses trois piliers subsidiaires, à savoir le **Comité de haut niveau sur**

¹ Document final de Rio+20 : *The Future We Want* (L'avenir que nous voulons)
<http://www.uncsd2012.org/thefuturewewant.html>



les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), qui travaillent tous en étroite collaboration avec un certain nombre de réseaux et de groupes de travail importants.

A1. Conseil des chefs de secrétariat :

3. Participation à une manifestation parallèle spéciale organisée par le secrétariat du CCS dans le cadre de la **Conférence des Nations Unies sur le développement durable** du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), afin de faire connaître les démarches engagées et d'échanger des réflexions tournées vers l'avenir concernant le rôle des Nations Unies au service du développement dans le monde. Les principales questions abordées ont été notamment les objectifs de développement durable prévus pour l'après-2015, les femmes, les jeunes et une approche du développement centrée sur la population.

A2. Participation aux questions de fond et activités du système des Nations Unies

4. Rio+20 a constitué pour l'OMT une occasion unique et une étape importante lui permettant de participer et de souligner le rôle considérable que peut jouer le tourisme dans le contexte de l'économie verte et du cadre institutionnel pour un développement durable, les deux principaux thèmes de la conférence, et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs de développement durable pour l'après-2015. La contribution majeure du tourisme est reconnue dans le document final « **L'avenir que nous voulons** », où elle figure en tant que domaine thématique et question intersectorielle, ainsi que dans le Pacte sur les océans et le programme-cadre décennal. Le secrétariat a pu animer deux manifestations parallèles officielles qui ont été organisées avec le soutien du Ministère brésilien du tourisme, du Comité de pilotage des Nations Unies sur le tourisme pour le développement, de l'OCDE et du PNUE, pour démontrer comment le tourisme peut être un catalyseur du développement.

5. **Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015** : L'OMT et d'autres institutions des Nations Unies ont apporté leurs contributions concernant les priorités de développement pour l'après-2015 destinées à alimenter le rapport du Secrétaire général de l'ONU. Un soutien à l'échelle de tout le système a été obtenu autour de trois valeurs fondamentales, à savoir les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité, et des quatre dimensions du développement (humaine, économique, environnementale, sécurité) inspirées de la Déclaration du Millénaire. S'agissant des prochaines étapes, le Secrétaire général de l'ONU va s'appuyer sur le rapport de l'équipe spéciale pour préparer son propre rapport sur les OMD qu'il présentera à la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec une section consacrée aux priorités de développement pour l'après-2015.

6. Participation à la 11^e session de l'**Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones**, New York, 7-18 mai 2012. Une section a été consacrée au tourisme dans le rapport phare « La situation des peuples autochtones dans le monde » qui a été publié par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU afin de commémorer le 5^e anniversaire de l'adoption en 2007 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Parmi les éléments pertinents, on signalera l'accord en vue de la préparation de la conférence mondiale sur les peuples autochtones en 2014.

7. Par sa résolution 65/2, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2010 le Document final sur l'application de la **Stratégie de Maurice reconnaissant l'engagement des petits États insulaires en développement envers le développement durable** tout en relevant les défis persistants auxquels ils sont confrontés. Il a été demandé à l'OMT et à d'autres parties prenantes pertinentes

d'apporter leur soutien aux PEID en vue de promouvoir un tourisme durable. Le secrétariat a préparé un rapport intitulé « **Défis et possibilités en matière de développement touristique dans les PEID (2012)** » qui a été lancé pendant la conférence Rio+20. On y trouve des orientations concernant les politiques à mener, des directives et d'autres outils destinés à différents acteurs du tourisme dans les PEID, pour pouvoir relever les défis et assurer un développement et une gestion durables du tourisme dans l'intérêt des populations de ces pays.

8. En application de la résolution 65/173 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la **Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement**, l'OMT a mené une enquête auprès des États Membres, des éléments constitutifs des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux afin de passer en revue les initiatives et les projets liés à l'écotourisme et d'évaluer l'importance de ce dernier pour le développement. Quarante-sept États Membres ont répondu au questionnaire. Le rapport, qui contient des recommandations en vue de contribuer à la promotion d'un tourisme durable, sera examiné par la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

9. L'OMT et l'**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)** ont signé un mémorandum d'accord lors de la 21^e session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Vienne, Autriche, 23 avril 2012). L'accord prévoit une collaboration dans des domaines d'intérêt mutuel, par exemple la prévention de la traite des personnes dans le contexte du tourisme, et un renforcement de la coordination afin d'encourager un comportement responsable parmi les parties prenantes du tourisme, par exemple en prévenant les délits, en combattant l'acquisition illicite d'objets et de symboles culturels et en renforçant les pratiques de lutte contre la corruption du secteur privé. L'OMT et l'UNODC ont organisé le lendemain une manifestation parallèle sur la **traite des personnes dans le contexte du tourisme** et lancé un appel en faveur d'un renforcement de la collaboration entre les acteurs de tous horizons afin d'éradiquer cette forme inacceptable d'esclavage moderne.

10. Dans le cadre du projet *Towards a Safer World* (Vers un monde plus sûr) (mai 2012), qui rassemble un large éventail de parties prenantes provenant de différents secteurs et de différentes régions participant aux efforts de préparation de toute la société, l'OMT a présenté plusieurs amendements du point de vue du tourisme. Le pôle autour duquel s'articule le réseau est hébergé par le bureau du **Coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe (UNSIC)** et travaille en étroite collaboration avec le département Sécurité sanitaire et environnement de l'OMS, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la branche Préparation et intervention en cas d'urgence du PAM.

11. L'étude sur « **L'impact de la facilitation des visas sur la création d'emplois dans les économies du G20** », présentée à la quatrième réunion du T20 au Mexique (mai 2012), a été coordonnée par l'OMT et le WTTC et a bénéficié de contributions de l'OIT, de l'OACI et de la CNUCED.

12. Participation à la 36^e session du Comité du patrimoine mondial dirigé par l'UNESCO, Saint-Pétersbourg (Russie), 24-26 juin 2012. La réunion a adopté le nouveau programme à vocation intégratrice intitulé **programme Patrimoine mondial et tourisme durable** et accueilli favorablement la contribution de son comité de pilotage (Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, OMT, représentants des États parties : Allemagne, Slovaquie, Argentine, Chine, Tanzanie, Liban et d'autres parties prenantes importantes). L'OMT apporte sa contribution aux fins de l'élaboration et de la mise au point du nouveau programme, en associant à ce processus les autorités en charge du tourisme et les parties intéressées.

13. En leur qualité de membres permanents du Comité de pilotage du **Partenariat mondial pour le tourisme durable (GPST)**, initiative ayant pour but de favoriser la constitution de partenariats pour promouvoir les principes du tourisme durable, l'OMT et le PNUE/DTIE discutent des modalités de gestion conjointe du GPST. Le bureau chargé de la coordination est hébergé par le PNUE à Paris (France).

14. Participation à la 11^e session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides, tenue à Bucarest (Roumanie) du 6 au 8 juillet 2012 sur le thème des zones humides et du tourisme. La réunion a adopté une résolution appelée à faire date dans laquelle elle demande instamment l'instauration de pratiques touristiques rationnelles dans les zones humides. Y a également été lancée la publication ayant pour titre « **Destination Wetlands: Supporting Sustainable Tourism** » (Destination : les zones humides, à l'appui d'un tourisme durable), produite conjointement par la Convention de Ramsar et l'OMT.

15. Guidée dans ses efforts par la **Commission de statistique des Nations Unies (CSNU)** pour fournir des orientations appropriées en ce qui concerne la compilation, l'OMT a poursuivi les travaux engagés avec le groupe d'experts des Nations Unies sur la compilation des statistiques relatives au commerce international des services (EG-SITS). Aussi l'équipe spéciale a-t-elle entamé l'élaboration d'un guide à l'usage des statisticiens spécialisés dans la collecte pour le Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSITS 2010). Il s'agit d'aider les pays à mettre au point un système efficace et de qualité pour la collecte, le traitement et la diffusion des données respectant les recommandations du MSITS 2010.

A3. Le CCS et les groupes de travail de ses organes subsidiaires :

16. L'OMT a été représentée par son bureau de liaison de New York à la session de fond de 2012 du Conseil économique et social qui s'est tenue du 2 au 27 juillet à New York. Le Débat consacré aux activités opérationnelles du 13 au 17 juillet présentait pour l'Organisation un intérêt particulier. Il a permis d'examiner le rapport du **Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies** en analysant trois questions clé : i) la participation des organismes non résidents aux activités opérationnelles de développement à l'échelon national ; ii) le partage des obligations en ce qui concerne les coûts de coordination du système de coordonnateurs résidents et les éventuelles implications financières pour l'OMT ; et iii) la façon de renforcer les ressources de base destinées à financer les activités liées au développement du système des Nations Unies. Il était de la plus haute importance de refléter correctement la position de l'OMT dans les délibérations du Conseil économique et social et dans ses recommandations attendues.

17. Le bureau de liaison, en se fondant sur les consignes fournies par le siège de l'OMT à Madrid, a activement recherché l'appui des délégations pour qu'il soit fait état des problèmes particuliers que rencontrent les organismes non résidents, surtout les plus petits d'entre eux, qui n'ont pas de bureaux de pays ni de bureaux régionaux/sous-régionaux (comme c'est le cas de l'OMT) et que l'on s'efforce d'y remédier en favorisant la participation de ces organismes aux programmes menés à l'échelon national et à l'exécution de ces derniers. Ces démarches ont porté leurs fruits, plusieurs délégations nationales ayant soulevé la question de la situation particulière des organismes non résidents. La Tunisie et le Népal, s'exprimant au nom des PMA, ont largement défendu la position de l'OMT, notamment concernant le partage des obligations. Par la suite, le bureau de liaison a fait connaître officiellement cette position au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, auquel il a demandé de l'inclure dans les recommandations du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet, pour examen par la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

18. Le Secrétaire général de l'ONU a présenté un rapport sur le **financement des activités opérationnelles de développement** du système des Nations Unies, pour examen par le Conseil économique et social à sa session de fond 2012. Le *panorama du développement* est en pleine mutation. Le prochain cycle d'examen quadriennal complet pourrait être l'occasion, pour les États Membres et les autres parties intéressées, d'amorcer un dialogue transparent n'excluant personne sur le positionnement à plus longue échéance du système de développement des Nations Unies dans l'environnement mondial de la coopération pour le développement. Les gouvernements membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et les autres États Membres intéressés sont encouragés à mener des consultations sur la façon de renforcer le partage des obligations pour ce qui est des ressources de base finançant les activités liées au développement du système des Nations Unies.

19. **La 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies** sera saisie d'une proposition consistant à « *demander aux conseils d'administration des fonds et des programmes et aux organes directeurs des institutions spécialisées... d'engager un dialogue structuré sur la façon de financer les résultats à atteindre en matière de développement dans le nouveau cycle de planification stratégique... dans le but de remédier aux déséquilibres ressources de base/autres ressources, d'élargir la base des donateurs et d'améliorer le caractère approprié et prévisible des flux de ressources.* » Une fois cette proposition approuvée, le secrétariat envisagera un dialogue avec les États Membres concernant le positionnement à plus longue échéance de l'OMT au sein du système de développement des Nations Unies, pour traiter des questions relatives aux pratiques en matière de financement, aux approches suivies pour les partenariats et aux modalités d'organisation.

20. Dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion, le **Réseau Finances et budget** a examiné le budget 2012-2013 établi sur la base d'un partage des coûts concernant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le groupe de travail sur les services communs de trésorerie a créé son site internet et pris de nouvelles mesures en vue de déterminer les avantages dérivés des initiatives communes et les dispositifs de copartage mis en place.

21. Participation aux réunions du **Réseau Ressources humaines** dans le cadre du CCS/Comité de haut niveau sur la gestion, de la **Commission de la fonction publique internationale** (CFPI) et du Comité mixte de la **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies** (CCPPNU). Lors de leurs sessions de 2012, le Réseau Ressources humaines et la CFPI ont traité de questions présentant un intérêt particulier pour l'OMT : gestion de la performance, normes de classement des emplois, normes de conduite des fonctionnaires internationaux, application des décisions et recommandations de la CFPI concernant les conditions d'emploi.

22. Parmi les questions pertinentes abordées à la 18^e réunion du Réseau **Technologies de l'information et des communications** du Comité de haut niveau sur la gestion, il y a eu l'examen d'une question relative aux domaines mondiaux de premier niveau qui continuera de faire l'objet d'un suivi et d'interventions de la part de l'**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle** (OMPI) avec l'instance appropriée de l'internet afin de restreindre l'utilisation de noms d'entités du système des Nations Unies par d'autres entités. Signalons aussi les projets de communication de données et la mise en œuvre de la version 6 du protocole internet. Il a été demandé aux institutions de désigner des coordonnateurs pour le travail ultérieur qui sera entrepris et pour le Core Gateway, projet dans lequel le Centre international de calcul (CIC) sera plus impliqué. Par ailleurs, les discussions ont porté sur l'informatique en nuage, le professionnalisme dans les TIC, les technologies de collaboration et les rapports sur l'exécution.

23. L'OMT n'a pas participé à la 17^e réunion du **Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité** du Comité de haut niveau sur la gestion concernant la sécurité des Nations

Unies. En revanche, elle a commencé à dispenser le cours sur les mesures de sécurité de base sur le terrain à ses fonctionnaires partant en mission. L'OMT a convoqué une réunion de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité pour les institutions et bureaux des Nations Unies en Espagne et un suivi a été fait auprès des correspondants pour les voyages aériens des compagnies aériennes autorisées par les Nations Unies. La part revenant à l'OMT des coûts de sécurité du système des Nations Unies a été analysée lors d'une vidéoconférence, suscitant des questions concernant le mode de calcul des parts attribuées aux petites institutions. L'OMT a adressé une lettre au Contrôleur de l'ONU.

B. Participation aux réunions des Nations Unies

24. Participation à deux manifestations parallèles, les 19 et 20 avril 2012 à Doha (Qatar), dans le contexte de la 13^e session de la **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement** (CNUCED XIII). Le *Forum mondial sur les services* a rassemblé des dirigeants de l'administration publique et du secteur privé afin de trouver de nouvelles pistes et stratégies pour faire que l'économie des services alimente la croissance économique et un développement durable n'excluant personne. La réunion intitulée *Vers une croissance et un développement équitables et durables : quelle contribution pour le secteur du tourisme ?* organisée conjointement avec le **Comité de pilotage des Nations Unies sur le tourisme pour le développement** (SCTD) a permis de débattre des politiques et des mesures à mettre en place par les pays en développement afin d'avoir un secteur touristique compétitif dans le cadre de stratégies commerciales nationales visant à assurer une croissance et un développement équitables et durables.

25. La Fondation Thémis de l'OMT a conçu un projet de Volontaires qui a été présenté à Belgrade (Serbie) les 10 et 11 avril 2012 lors du sommet régional pour l'Europe du Sud-Est de l'**Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies**. Il prévoyait, dans le 2^e plan d'action pour la région, de mettre en œuvre la stratégie régionale de l'Alliance des civilisations sur le dialogue et la coopération interculturelles en Europe du Sud-Est, conformément au mémorandum d'accord conclu entre l'OMT et l'Alliance des civilisations-ONU. L'OMT a obtenu l'inclusion du tourisme dans la version finale de la déclaration de Belgrade à l'issue de l'événement de haut niveau.

26. L'**Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice** (UNICRI) a organisé un *Séminaire sur la sécurité dans le tourisme* le 20 juin 2012 au Portugal, au cours duquel il y a eu un exposé de l'OMT afin de promouvoir les priorités du secteur touristique dans le domaine de la gestion des crises.

27. Pendant les préparatifs de la conférence Rio+20 et la conférence elle-même, l'OMT a organisé un certain nombre d'activités et participé à d'autres. Outre les deux manifestations parallèles évoquées plus haut, l'OMT a été représentée dans des événements de haut niveau, au nombre desquels une manifestation parallèle du CCS, une table ronde de haut niveau, une manifestation parallèle du Pacte mondial des Nations Unies et un sommet de haut niveau des femmes leaders. La dernière publication en date de l'OMT sur le tourisme et les PEID a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion rassemblant différentes institutions des Nations Unies.

28. Participation de l'OMT à la 2^e réunion européenne des **Arrangements de coopération pour la prévention de la propagation des maladies transmissibles par les voyages aériens** (CAPSCA) en juillet 2012 en Allemagne, l'OMT ayant passé un accord de coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Un exposé a été présenté sur les activités de l'OMT et l'utilisation des technologies relatives aux références géographiques afin d'accroître la transparence, l'efficacité et la

disposition à partager des informations immédiatement en cas de survenue d'un événement et à fournir des conseils aux voyageurs concernant la situation locale.

29. Participation au groupe de direction du Comité de haut niveau sur les programmes concernant la réduction des risques de catastrophe et la résilience le 13 juillet 2012, groupe qui a été accueilli par le **Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes**. Cette première consultation a permis de discuter des modalités de travail du groupe, qui se compose de 18 autres institutions des Nations Unies et s'emploie à assurer une prise en compte plus systématique de la réduction des risques de catastrophe.

III. Mesures à prendre par le Conseil exécutif

30. Le Conseil exécutif est invité à :

- a) reconnaître le travail important accompli par le secrétariat en collaboration avec les États Membres pour contribuer au processus Rio+20, processus ayant débouché sur un document politique ambitieux intitulé « L'avenir que nous voulons » dans lequel le tourisme durable est mentionné et reconnu pour la première fois ;
- b) continuer d'appuyer le secrétariat dans ses efforts pour placer le tourisme au centre des préoccupations et poursuivre sur la lancée du document « L'avenir que nous voulons » pour promouvoir l'action du tourisme au service du développement pour l'après-Rio+20, dans le cadre du système des Nations Unies et à l'appui des États Membres ;
- c) encourager le secrétariat à continuer de participer aux discussions engagées aux fins de la formulation des objectifs de développement durable dans le contexte des priorités de développement de l'ONU pour l'après-2015 ;
- d) encourager le secrétariat à entamer un dialogue avec les États Membres concernant le positionnement à plus longue échéance de l'OMT dans le contexte des changements rapides que connaissent les milieux de la coopération pour le développement ;
- e) reconnaître le travail important réalisé par le secrétariat concernant la résolution 65/173 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'écotourisme et poursuivre ses travaux dans ce domaine, comme indiqué dans « L'avenir que nous voulons » ;
- f) prendre acte du rôle important joué par le secrétariat dans le contexte de l'élaboration et de l'exécution, conjointement avec l'UNESCO, du programme récemment approuvé Patrimoine mondial et tourisme durable qui reflète l'importance du tourisme pour les sites du patrimoine mondial, et aider l'OMT à continuer de tenir un rôle actif dans le groupe de pilotage ;
- g) appuyer le secrétariat dans les discussions qu'il mène avec le PNUE/DTIE concernant l'administration conjointe du Partenariat mondial pour le tourisme durable (GPST) ; et
- h) prendre note de la participation du secrétariat aux questions de fond abordées au sein du système des Nations Unies et l'aider à continuer de participer et d'être associé au traitement de ces questions et aux groupes de travail des organes subsidiaires du CCS.